

PARIS : Les pouvoirs publics incitent les conducteurs non-assurés à se mettre en règle

[Assurpeople.com](https://www.assurpeople.com) passe à l'action.



Mi-octobre, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires (FGAO) lance une campagne de sensibilisation, co-signée avec le Délégué Interministériel à la Sécurité Routière, pour lutter contre la conduite sans assurance. Depuis janvier 2019, le FVA (fichier des véhicules assurés) est mis en place. Le FVA est utilisé depuis le mois de juin par une partie des forces de l'ordre pour identifier les conducteurs qui roulent sans assurance. Assurpeople.com est la marque commerciale du courtier en assurance LSA Courtage. Assurpeople.com a des solutions pour les automobilistes qui roulent actuellement sans assurance.

Mobilisation et action des pouvoirs publics

Afin de lutter contre le phénomène de non assurance automobile, les pouvoirs publics ont obligé les assureurs à alimenter un fichier centralisant les véhicules assurés (le FVA) depuis janvier 2019. Ce fichier est par la suite croisé avec celui des cartes grises afin d'identifier les véhicules n'ayant pas d'assurance à jour. Les estimations antérieures recensaient entre 700 000 et 1 million de véhicules non assurés. Depuis l'élaboration et l'utilisation du FVA, les estimations les plus élevées font état de près de 2 millions de véhicules non assurés.

Qu'est-ce que le fichier des véhicules assurés ?

Le fichier des véhicules assurés associe à une immatriculation les informations essentielles relatives au contrat d'assurance. Le fichier est mis à disposition des forces de l'ordre pour faciliter l'identification des véhicules non-assurés, lors des contrôles en bord de route ou lors d'une infraction. En cas d'absence de l'immatriculation dans le FVA, les automobilistes peuvent être verbalisés pour défaut d'assurance. Ce fichier est alimenté par les compagnies d'assurance et les courtiers délégataires. Ils ont l'obligation de communiquer les éléments clés du contrat d'assurance automobile à l'AGIRA (Association pour la Gestion des Informations sur le Risque en Assurance) gérante du fichier, dans un délai de 72 heures après une prise de garantie. Le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de Dommages (FGAO) et le Délégué Interministériel à la Sécurité Routière mettent en place mi-octobre 2019 une campagne de prévention et de sensibilisation pour lutter contre la non-assurance automobile.

Le FGAO a pour mission d'indemniser les victimes d'un sinistre causé par un véhicule non-assuré ou en délit de fuite (tiers non-identifié). Financé par la communauté des assurés et des assureurs, le FGAO prélève une contribution sur chaque contrat

de responsabilité civile. Ainsi les assureurs et les assurés contribuent pour près de la moitié à son financement.

Cependant, avec l'augmentation des sinistres impliquant des non-assurés son financement est devenu une véritable préoccupation. Il est donc nécessaire de réduire le nombre de non-assurés sur les routes pour limiter l'intervention du FGAO sans continuer à pénaliser financièrement les conducteurs qui respectent la loi. Conduire sans assurance expose le conducteur à des risques tant financiers que judiciaires.

Dans le cadre de la campagne de prévention, un courrier va donc être envoyé au propriétaire du véhicule considéré non-assuré et identifié grâce au FVA, l'invitant à vérifier sa situation et, si nécessaire, souscrire au plus vite une assurance. Deux options s'offrent au propriétaire. Tout d'abord, si le véhicule est bien assuré à la réception du courrier, il est impératif de prendre rapidement contact avec son assureur.

L'assureur devra alors clarifier la situation et vérifier que la plaque d'immatriculation déclarée dans le contrat correspond à la plaque portée par le véhicule. Si nécessaire, il procède aux corrections auprès du FVA. En revanche, si le propriétaire n'est effectivement pas assuré, il doit souscrire à une assurance sans délai. Toute conduite sans assurance est punie par la loi d'une amende pouvant aller jusqu'à 3 750 euros, parfois assortie de peines complémentaires : la suspension du permis de conduire, l'annulation du permis de conduire voire la saisie du véhicule. Pour l'automobiliste qui veut rectifier sa situation, les difficultés commencent dès lors car les profils non assurés sont souvent refusés par les assureurs traditionnels.

« La non-assurance automobile est une réalité sous-estimée. Elle cause chaque année des drames personnels et financiers et impose aux automobilistes responsables une charge financière croissante. Grâce au nouveau Fichier des Véhicules Assurés les pouvoirs publics se saisissent enfin du problème. La campagne

d'information non répressive lancée en octobre va sensibiliser les personnes qui roulent sans assurance aux risques qu'elles courent et les inciter à s'assurer. Alors que ces automobilistes sont généralement mal accueillis par les assureurs traditionnels, Assurpeople.com, courtier en assurances, propose des réponses adaptées. Dès 25€ par mois, en ligne ou par téléphone, nos experts sont au service de tous les conducteurs pour une mise en règle rapide et efficace », explique Bertrand Liber, Président d'Assurpeople.com

Assurpeople.com s'engage à contribuer à la lutte contre les véhicules non-assurés

Créé en 1970, LSA Courtage propose via son site Assurpeople.com des solutions pour diminuer la non-assurance automobile. Réduire la non-assurance automobile est une aspiration commune des pouvoirs publics et d'Assurpeople.com. Assurpeople.com et ses 85 conseillers experts et spécialistes de l'assurance automobile assurent tous les types de conducteurs avec un fort savoir-faire dans les réponses aux automobilistes refusés par les assureurs traditionnels. Ils sont en mesure de répondre à tous les besoins d'assurance automobile : non assuré, résilié, malussé, sinistré...

Être au plus proche de ses clients, est une recherche constante de la part d'Assurpeople.com, dont le leitmotiv est » Son pouvoir c'est d'assurer « . Les prospects ont le choix des moyens de contact : en ligne sur l'ordinateur, sur le mobile ou par téléphone. Tous les parcours sont possibles : 60% des assurés effectuent exclusivement leurs démarches en ligne dont plus de 50% sur leur mobile. Les 40% restant privilégient le contact téléphonique avec un expert puis la signature électronique et le paiement en ligne. La société rend ainsi accessible les démarches aux conducteurs non aguerris aux parcours digitaux.

Pour comprendre le FVA, cliquez ici !

<http://anws.co/bEPiu/{ceca6244-9c7b-4679-b024-affd51508cd0}>

Chiffres clés :

1970 : création de LSA Courtage

2000 : création d'Assurpeople.com

21 millions d'euros : Chiffre d'affaires prévisionnel de LSA Courtage en 2019

17.6 millions : Chiffre d'affaires de 2017 pour LSA Courtage

2 millions de véhicules non assurés en 2019

80 000 clients ont confiance en Assurpeople.com

125 collaborateurs travaillent chez LSA Courtage pour satisfaire les assurés

L'entreprise négocie les meilleurs tarifs auprès des plus grands assureurs du marché et offre des remises de fidélité. Être un client fidèle permet de bénéficier de réductions, tout comme les parrainages.

LSA Courtage via Assurpeople.com intervient sur le marché de l'assurance depuis 40 ans et a développé un savoir-faire important dans l'appréciation des risques complexes. Les assureurs travaillent main dans la main avec l'entreprise et lui permettent de souscrire en leur nom des risques automobiles complexes. C'est ainsi qu'Assurpeople.com propose à sa clientèle des solutions avantageuses.

En effet, les prix des assurances automobiles d'Assurpeople.com sont abordables. Pour un profil non assuré sans autre facteur aggravant il est possible d'être couvert à partir de 25 euros par mois.

A propos d'Assurpeople.com

Créé en 2000, Assurpeople.com est une marque commerciale de LSA Courtage dédiée à l'assurance automobile. A ce jour 80 000 clients ont confiance en Assurpeople.com.

<https://www.assurpeople.com/>